



31 août 2020

Directive concernant les sorties de courte durée et sorties temporaires

Résidence Prescott et Russell

Sortie de courte durée :

- Les familles doivent appeler 24 heures à l'avance au poste 246 afin d'avertir la Résidence que le résident sortira. Ceci va permettre le temps de créer une liste qui sera remise chaque matin à l'équipe des soins infirmiers.
- Les résidents doivent être de retour avant 21h. Sinon, la sortie sera considérée comme temporaire.
- Les résidents doivent porter un masque en tout temps, dans la mesure du possible, selon la directive du Ministère des Soins de longue durée
- Les protocoles de la prévention des infections devront être suivis et pratiqués par les membres de famille ainsi que les résidents
- Les familles et les résidents doivent respecter la distanciation sociale ainsi que les consignes de regroupement
- Lors du retour, les résidents devront passer le questionnaire de dépistage

Sortie temporaire :

- Une sortie temporaire inclut une nuitée ou plus (à l'exception d'une nuitée à l'urgence).
- Les familles doivent suivre le même protocole de prise de rendez-vous que les sorties de courte durée.
- Les résidents doivent porter le masque en tout temps, dans la mesure du possible.
- Les protocoles de la prévention des infections doivent être suivis et pratiqués par les membres de famille ainsi que les résidents
- Les familles et les résidents doivent respecter la distanciation sociale ainsi que les consignes de regroupement.
- Lors du retour, les résidents devront être en isolation pendant 14 jours.

La Résidence Prescott et Russell se réserve le droit d'annuler les sorties de courte durée ou temporaires si les directives ne sont pas suivies.